



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, 2517 KJ La Haye. Tél: +31 (0)70 302 23 23. Télégr.: Intercourt,
La Haye. Télécopie: +31 (0)70 364 99 28. Télex: 32323. Adresse électronique:
mail@icj-cij.org. Adresse Internet: <http://www.icj-cij.org>.

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2006/19

Le 11 mai 2006

Instance introduite par l'Argentine contre l'Uruguay

Demande en indication de mesures conservatoires

La Cour tiendra des audiences publiques le jeudi 8 et le vendredi 9 juin 2006

LA HAYE, le 11 mai 2006. La Cour internationale de Justice (CIJ) tiendra des audiences publiques le jeudi 8 et le vendredi 9 juin 2006 sur la demande en indication de mesures conservatoires présentée le 4 mai 2006 par l'Argentine dans le différend qui l'oppose à l'Uruguay au sujet de prétendues violations par l'Uruguay des obligations découlant pour celui-ci du statut du fleuve Uruguay, traité signé par l'Argentine et l'Uruguay le 26 février 1975.

Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix, à La Haye, où la Cour a son siège. Le programme des audiences sera le suivant :

Premier tour de plaidoiries : jeudi 8 juin 2006

Argentine 10 heures — 13 heures

Uruguay 15 heures — 18 heures

Second tour de plaidoiries : vendredi 9 juin 2006

Argentine 10 heures — 12 heures

Uruguay 16 h 30 — 18 h 30

Historique de la procédure

Pour l'historique de la procédure, il y a lieu de se reporter au communiqué de presse n° 2006/17 en date du 4 mai 2006. Il peut être consulté sur le site Internet de la Cour (www.icj-cij.org). Sur la page d'accueil, cliquer sur «Actualité», puis sur le lien se rapportant à l'affaire.

NOTE A LA PRESSE

1. Les audiences se tiendront dans la grande salle de justice du Palais de la Paix à La Haye, Pays-Bas. **Les téléphones portables et les bips sont admis dans la salle à condition d'être éteints.** Tout appareil en infraction sera temporairement confisqué.

2. Les journalistes peuvent assister aux audiences sur présentation d'une carte de presse. Des tables leur sont réservées dans la salle, à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

3. Il n'est possible d'effectuer des prises de vues dans la grande salle de justice que pendant quelques minutes à l'ouverture des audiences. Les plaidoiries seront retransmises intégralement et en direct sur grand écran dans la salle de presse au rez-de-chaussée du Palais de la Paix (salle 5). **Les équipes de télévision peuvent se brancher directement sur le système vidéo de la Cour;** elles sont toutefois priées de prévenir en temps utile le département de l'information. Les journalistes souhaitant effectuer un enregistrement sonore des audiences peuvent se brancher directement sur le système audio de la Cour, situé en salle de presse lui aussi.

4. Un téléphone situé dans la salle de presse permet d'effectuer des communications en PCV. Des téléphones publics sont installés au bureau de poste situé au sous-sol du Palais de la Paix.

5. Les comptes rendus des audiences seront publiés quotidiennement sur le site Internet de la Cour (**www.icj-cij.org**) avec un délai approprié pour la publication en ligne des traductions.

6. Mme Laurence Blairon, responsable du département de l'information de la Cour (tel. :+ 31 70 302 23 36), ainsi que MM. Boris Heim et Maxime Schoupe, attachés d'information, sont à la disposition de la presse pour tout renseignement (tel. :+ 31 70 302 23 37; adresse électronique : information@icj-cij.org).
